

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE JEUDI 10 DECEMBRE A 19 H 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, LE JEUDI 03 DECEMBRE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 29

votants : 29

29 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, CARRE, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO, DWERNICKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-7 et L5212-7,

- Vu les élections en date du 07 juin 2009.

O B J E T :

**Désignation des
délégués au Syndicat
Intercommunal du
Remblaiement du Vallon
des Tenchurades
et des Vallons Annexes**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit désigner deux titulaires au **Syndicat Intercommunal pour le Remblaiement du Vallon des Tenchurades et des Vallons Annexes**, dont elle est membre.

Après appel à candidature, les candidats sont :

- Monsieur ROGGERI
- Monsieur BETTATI

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Monsieur ROGGERI a obtenu 29 voix.

Un nouveau vote a lieu à bulletins secrets pour l'élection du deuxième titulaire.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture

ou Sous Préfecture

le : 21/12/2009

Publié ou Notifié

le : 21/12/2009

Monsieur BETTATI a obtenu 29 voix.

Messieurs ROGGERI et BETTATI ont été désignés, à L'UNANIMITE, membres titulaires du Syndicat Intercommunal pour le Remblaiement du Vallon des Tenchurades et des Vallons Annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI